

Compte rendu. du CHSDI du 7 décembre 2010 .

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du procès verbal du 11 juin 2010.
- Point d'étape sur la finalisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).
- Point sur le programme d'intervention du CHS DI .
- Rapports de visite de l'inspecteur hygiène et sécurité.
- Registres hygiène et sécurité 2009 des directions.
- A la demande de la CGT : déménagement de la trésorerie de Tarbes Municipale.
- Questions diverses.

La CGT a remis en séance une déclaration liminaire (disponible sur le site CGT 65 :) relative à la dégradation des conditions de travail et aux situation de souffrance psychologique dans le département.

Des cas, certes encore isolés, ont été signalés à la Direction, et apparaissent comme étant en grande partie liés à la dégradation des conditions d'exercice des missions.

La CGT a clairement signalé un cas et demander à ce que cette remarque soit portée au PV.

Elle a demandé à ce que la Direction prenne toute la mesure de la situation.

La situation au sein des services de la DGFIP se dégrade à vitesse grand V.

Le groupe de travail central du 3 décembre 2010 a traité notamment de la question de la prévention des troubles psycho-sociaux : « guide de prévention des troubles psycho sociaux » et documents de travail disponibles sur le site CGT Finances Publiques 65 :

① Sur le procès verbal du 11 juin 2010, la CGT a fait savoir qu'elle ne s'opposerait pas à son approbation mais que des remarques émises lors de cette réunion n'avaient pas été reprises.

La CGT avait alors indiqué que le document présenté en séance n'était pas un DUERP (dont l'objet est de recenser et hiérarchiser tous les risques) mais un Programme Annuel de Prévention qui se limite à recenser les actions de prévention pour l'année en cours. Cette remarque sera reprise dans le PV de la réunion du 7.12.2010.

② Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Le DUERP filière fiscale et filière gestion publique (voir le document complet sur le site CGT Finances Publiques 65) feront l'objet d'un examen en groupe de travail le 11 janvier 2011 avant passage définitif en CHSDI extraordinaire avant la fin janvier 2011.

La question de la nomination d'un ACMO à temps plein (agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) a été évoquée. La Direction a répondu par une querelle sémantique mineure, préférant parler d'ACMO à temps principal. Tout cela pour masquer une réalité : les ACMO actuels, aussi bien dans la filière fiscale que dans celle de la gestion publique n'ont pas les moyens d'assumer leurs missions car ils ont d'autres missions à remplir qui prennent la priorité.

A ce jour la DDFIP des Hautes Pyrénées s'assoit sur les principes arrêtés lors du Comité d'hygiène Ministériel du 3.12.2009. (voir sur le site CGT 65 la fiche du groupe de travail central du 3.12.2010)

③ Point sur le programme d'intervention du CHS DI:

La totalité des crédits alloués au CHSDI 65 au titre de 2010 a été utilisée.

④ Rapports de visite de l'Inspecteur Hygiène et sécurité

L'IHS a notamment fait remarquer à l'administration qu'en dépit des remarques émises de manière répétée lors des visites de trésorerie notamment, des travaux de mise aux normes qui incombent à l'administration (même si dans le cas des trésoreries l'administration est souvent locataire, et c'est également le cas pour les centres des finances de Lourdes et de Lannemezan).

Ⓢ Registres hygiène et sécurité des directions :

Les représentants de la CGT ont une nouvelle fois fait remarquer que le cadre "observations" n'était pas servi pour les suggestions des agents de la DDFIP filière gestion publique comme cela avait été validé lors d'un précédent CHS. De plus les problèmes récurrents d'installations électriques dans les trésoreries n'étaient toujours pas résolus et devaient trouver une fois pour toutes une solution.

Ⓢ Déménagement de la trésorerie de Tarbes Municipale

Ce point d'ordre du jour avait été rajouté à la demande de la CGT avec nomination d'un expert.

Sur la question du déménagement de la trésorerie de Tarbes Municipale et des services de la DIRCOFI au 3^{ème} étage du Centre des Finances de Tarbes, la CGT a déploré qu'un ergonome n'ait pas été nommé comme elle en avait fait la demande de manière répétée. (*rappelons la définition que la DGFIP donne de l'ergonomie :*

« **Ergonomie de conception :** *L'ergonomie de conception intégrée dans le fonctionnement des services et dans les projets agit en prévention des dysfonctionnements et autres inadaptations (des outils, du matériel, de l'environnement et des tâches) qui favorisent la dégradation des conditions de travail voire, de la santé. Cette logique est des plus rationnelles pour les décideurs, les représentants des personnels et les agents eux-mêmes. Intégrer l'ergonomie en conception, comme une réelle stratégie préventive, permet aussi de faire de substantielles économies. L'ergonomie de conception intégrée dans le fonctionnement des services permet d'agir en prévention sur le registre de la santé et des conditions de vie au travail. »*

De plus, et contrairement à ce qu'elle avait affirmé à de multiples reprises en CTP ou CHS, la Direction n'a même pas daigné demander en amont l'avis de l'inspecteur hygiène et sécurité.

La CGT va donc saisir l'IHS en lui demandant un rapport sur l'ensemble de l'aménagement du 3^{ème} étage.

En outre, la CGT déplore que sur l'aménagement de la trésorerie de Tarbes Municipale les conditions d'un dialogue constructif n'aient pas été réunies.

Ainsi, sur la question de l'aménagement de la caisse de la trésorerie de Tarbes Municipale au 3^{ème} étage, le moins que l'on puisse dire c'est que tous les éléments d'information susceptibles de faciliter la prise de décision n'ont pas été portés ou ont été portés tardivement à la connaissance des organisations syndicales :

- Les derniers plans transmis par l'architecte n'ont pas été communiqués avant le CHS .
- La charte d'installation des trésoreries n'a été communiquée qu'après demande de la CGT. A noter que cette dernière, même si elle date de janvier 2004, est toujours en vigueur (confirmation par les services de la DGFIP) et qu'elle préconise l'installation de la caisse à proximité des autres services de la trésorerie concernée .
- Le rapport du Commissaire Galardo sur les mesures de sécurité n'a été communiqué par l'administration qu'à la demande de la CGT et seulement quelques heures avant le début du CHS.

Qui plus est, la volonté de l'administration d'installer la caisse au rez-de chaussée reposait selon ses dires, notamment sur le surcoût lié aux obligations de confinement de l'ensemble de la cage d'escalier qui en résultait.

En premier lieu il convient de préciser que ce surcoût évident et qu'il serait inutile de nier, n'a jamais été chiffré exactement, ni présenté aux représentants des personnels.

De plus, vérification faite et après avis de l'IHS, cette obligation de confinement de la cage d'escalier est vieille de 7 ans et n'a aucun lien direct avec l'installation ou non d'une caisse au 3^{ème}.

Une caisse qui, au demeurant accueille essentiellement des régisseurs et très peu de particuliers, ce qui rend d'autant plus inopérante du point de vue de l'organisation du travail, son installation au rez de chaussée.

Pour la CGT Il ne sert à rien de déclamer à longueur de réunion avec les représentants syndicaux que le dialogue social doit être serein et apaisé.

Pour qu'il puisse en être ainsi, il convient de faire preuve de la plus grande transparence.

Porter à la connaissance des représentants des personnels l'intégralité des informations nécessaires au débat et à la prise de décision est à notre sens la meilleure façon de garantir un dialogue constructif.

Ⓢ Questions diverses :

Le CHS a donné son accord à l'installation de cloisons anti bruit au sein du service ICE (les agents en avaient exprimé le besoin par pétition).

Vos représentant(e)s CGT au CHSDI :

Bernard Fourcade
Nicole Crampe
Annick Fourcade
Pierre Durand.